



TOUT SAVOIR SUR...

LES PRODUITS STRUCTURÉS

Mode de fonctionnement

Les différents produits

Comment y souscrire ?



PRIMONIAL

creative investments

SOMMAIRE

4 Les produits structurés,
un outil de diversification

7 Les risques liés
aux produits structurés

8 Avantages

9 Inconvénients

10 Comment fonctionnent
les produits structurés ?

13 Comprendre l'évolution
de la valeur liquidative
d'un produit structuré

14 Abécédaire

Primonial, la référence pour votre épargne

Spécialisé sur tous les aspects du patrimoine, Primonial imagine et sélectionne des solutions complètes destinées et adaptées aux attentes des épargnants et des professionnels du patrimoine. Leader indépendant de conception, de gestion et de conseil en solutions de placement, le Groupe poursuit son développement en axant son offre sur des produits d'épargne toujours plus innovants.

Pour vous aider à prendre les bonnes décisions en matière d'épargne, il est important de vous faire accompagner par un conseiller en gestion de patrimoine. Il saura, en fonction de vos besoins et de votre situation, vous indiquer la meilleure solution financière.



www.primonial.com

DÉFINITIONS

Les produits structurés, un outil de diversification

Comme les actions ou les obligations, les produits structurés sont une classe d'actifs à part entière. Avant d'y investir, il convient de bien comprendre leurs caractéristiques, leur fonctionnement et les risques associés. Voici les cinq questions à se poser pour y voir plus clair.

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT STRUCTURÉ ?

Les produits structurés sont des instruments financiers, alternatifs aux placements dynamiques de type « actions » ou « obligations ». Conçus en toute transparence et dans un cadre

“ Conçus en toute transparence et dans un cadre réglementé ”

contractuel précis et réglementé, ils sont constitués d'un élément obligataire assurant une protection du capital ou non, et d'un élément optionnel visant à bénéficier de la performance du sous-jacent.

COMPOSANTE OBLIGATAIRE

Assurer une garantie ou une protection du capital à l'échéance

Garantie en capital totale ou partielle



COMPOSANTE OPTIONNELLE

Bénéficier d'un rendement lié à la performance d'un actif sous-jacent

Nombreux sous-jacents possibles :
action ou indice, panier d'actions, d'indices,
d'OPCVM, de fonds de gestion alternative

Leur durée de vie est limitée dans le temps (contrairement aux OPC ouverts) et leur valeur de remboursement à l'échéance dépend directement de la performance du sous-jacent. Le capital peut se retrouver majoré ou à l'inverse minoré, avec dans ce cas précis un risque de perte en capital.

Les produits structurés sont modulables en fonction de multiples critères : durée de vie, actif sous-jacent, protection ou garantie du capital à l'échéance, versement de coupons, rappel anticipé automatique, etc... Leur montage dépend du contexte des marchés financiers au moment de la conception du produit et pendant sa durée de vie.

QUEL EST LE RÔLE DU SOUS-JACENT DANS LA COMPOSITION D'UN PRODUIT STRUCTURÉ ?

Le sous-jacent est l'actif sur lequel est indexée la performance du produit structuré. Il peut être une action, un indice de marché, un panier

“ Le sous-jacent est l’actif sur lequel est indexée la performance du produit structuré. ”

d’actions, une stratégie d’investissement ou toute autre variable.

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE LA GARANTIE DU CAPITAL ET LA PROTECTION DU CAPITAL ?

La garantie du capital à l’échéance implique que l’investisseur récupère son capital initial¹ à l’échéance, quelle que soit l’évolution du sous-jacent à la baisse, dès lors qu’il a conservé son placement sur toute la durée de vie du produit.

La notion de protection du capital assure une protection partielle du capital initial¹ jusqu’à un certain niveau de baisse du sous-jacent

1. Hors frais éventuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre de l’investissement ; sauf faillite ou défaut de paiement de l’émetteur et du Garant de la formule.

préalablement prédéterminé dans le mécanisme du produit. En deçà de ce seuil, l'investisseur subit une perte en capital proportionnelle à la baisse du sous-jacent. La perte en capital peut être partielle ou totale.

Il est important de souligner que ces deux mécanismes ne s'appliquent pas si l'investisseur revend ses titres avant la date de remboursement prévue, il prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori.

À QUI S'ADRESSENT LES PRODUITS STRUCTURÉS ?

Longtemps réservés aux investisseurs confirmés, les produits structurés se sont démocratisés. Les produits structurés s'inscrivent dans une optique de diversification d'allocation d'actifs et s'adressent tant aux personnes physiques qu'aux personnes morales, notamment pour des solutions de gestion de trésorerie.

Attention : les produits structurés sont des produits complexes à comprendre. Les investisseurs potentiels doivent disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires afin de pouvoir évaluer les risques, les avantages et inconvénients liés au produit avant toute décision d'investissement.

QUELLE EST LA FISCALITÉ APPLICABLE ?

Les produits structurés sont accessibles en tant qu'unités de compte au sein de contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation, ainsi que dans les comptes-titres.

La fiscalité qui s'applique est celle de l'enveloppe accueillant les produits structurés : soit celle de l'assurance vie, soit celle relative au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 %² (prélèvements sociaux inclus) pour les comptes-titres.

2. PFU de 12,8 % + prélèvements sociaux de 17,2 % au 01/01/2021.

ÉMETTEUR, DISTRIBUTEUR : LE RÔLE DE CHACUN

Comme son nom l'indique, l'**émetteur** du produit structuré est celui qui réalise et conçoit le produit structuré. À ce titre, c'est lui qui se porte garant de l'émission ainsi que des mécanismes associés au produit.

Le **distributeur**, lui, distribue le produit structuré. Si l'émetteur dépose le bilan, la compagnie qui distribue le produit structuré aura une créance non remboursée. En tant que porteur final, vous subiriez également cette défaillance ou défaut de l'émetteur, d'où l'importance de prendre bien connaissance des risques inhérents à ce type d'investissement.

Les risques liés aux produits structurés

En contrepartie d'un rendement potentiel élevé, investir dans un produit structuré comporte des risques. Il convient de les intégrer avant de prendre votre décision d'investissement. Voici les six principaux.

1. LE RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE (POUR LES PRODUITS NON GARANTIS EN CAPITAL)

La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial.

2. LE RISQUE DE CRÉDIT

L'insolvabilité de l'émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

3. LE RISQUE DE DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'ÉMETTEUR

Cela peut affecter le remboursement et la valeur de marché du titre.

4. LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, ce qui peut rendre impossible la vente du support et entraîner la perte partielle ou totale de l'investissement.

5. LES RISQUES DE MARCHÉ

Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, en raison notamment de l'évolution du prix des instruments sous-jacents et des taux d'intérêt, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

6. LES ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS AFFECTANT LES SOUS-JACENTS

Les modalités d'ajustement, de substitution, de remboursement ou de résiliation anticipée prévues en cas d'événements extraordinaires affectant le sous-jacent peuvent entraîner une perte sur le titre de créance.

BON À SAVOIR

Chaque produit structuré est unique, il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

AVANTAGES

1. UNE SOURCE DE DIVERSIFICATION SUPPLÉMENTAIRE

Les produits structurés constituent une alternative intéressante aux supports « classiques » type OPC actions. Vous pouvez ainsi choisir des sous-jacents variés (actions, panier d'actions, indices...). Attention néanmoins, cette source de diversification doit être limitée au sein d'un portefeuille financier.

2. DE LA « VISIBILITÉ » SUR LE PROFIL DE PERFORMANCE

Les différents scénarii permettent de juger du risque théorique maximum et du potentiel de rendement au moment de la souscription tels que prévus dans le mécanisme du produit.

3. L'ADÉQUATION AU PROFIL DE RISQUE

Les produits structurés peuvent offrir différents niveaux de protection du capital à maturité et ainsi s'adapter à tous les profils de risque, du plus défensif au plus offensif.

4. UNE SOLUTION SUR MESURE

Les possibilités de structuration quasi-illimitées permettent de répondre à divers profils d'investisseurs et de chercher à générer de la performance même lorsque les marchés sont baissiers.

5. UN PRODUIT ACCESSIBLE VIA DIVERS SUPPORTS

Les produits structurés sont accessibles en tant qu'unités de compte dans un contrat d'assurance vie, un contrat de capitalisation ou dans un compte-titres.



INCONVÉNIENTS

1. DES PRODUITS COMPLEXES

Les investisseurs potentiels doivent disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires afin de pouvoir évaluer les risques, les avantages et inconvénients liés au produit avant toute décision d'investissement.

2. UNE PROTECTION RELATIVE DU CAPITAL

Si une protection du capital peut être offerte par un produit structuré, celle-ci n'est assurée qu'à l'échéance finale et non en cours de vie du produit. Celle-ci n'est assurée que jusqu'à un certain seuil à maturité du produit. Au-delà de ce seuil, le risque de perte en capital peut être partiel ou total.

3. UN PRODUIT RISQUÉ

La valorisation d'un produit structuré peut s'écarter de celle du sous-jacent car le produit est issu de la combinaison de plusieurs instruments financiers. Découvrez l'ensemble des risques liés aux produits structurés en p.7.

4. DES PRODUITS PEU LIQUIDES

La vente d'un produit structuré avant son échéance est souvent plus difficile que celle d'autres instruments financiers activement négociés sur un marché réglementé. Ce risque de liquidité se traduit généralement par un prix de revente moins élevé. De plus, la sortie avant l'échéance du produit fait perdre à l'investisseur l'ensemble des garanties et mécanismes prévus initialement.

5. LA SORTIE «SUBIE» DU PRODUIT

En fonction de l'enveloppe choisie, vous pouvez vous retrouver contraint de sortir du produit avant son échéance. C'est par exemple le cas lorsqu'un produit structuré est détenu au sein d'une assurance vie et que celle-ci est clôturée du fait du décès du souscripteur. La vente du produit s'effectue alors en fonction des conditions de marché et peut présenter un risque de perte en capital en cas d'évolutions défavorables du marché.

FONCTIONNEMENT

Comment fonctionnent les produits structurés ?

Les produits structurés permettent de bénéficier d'un potentiel de rendement lié à la performance d'un actif sous-jacent tout en assurant une protection partielle ou totale du capital à l'échéance. Pour bien comprendre leurs modes de fonctionnement, il convient d'en distinguer trois types. Passage en revue.

LES PRODUITS « AUTOCALL »

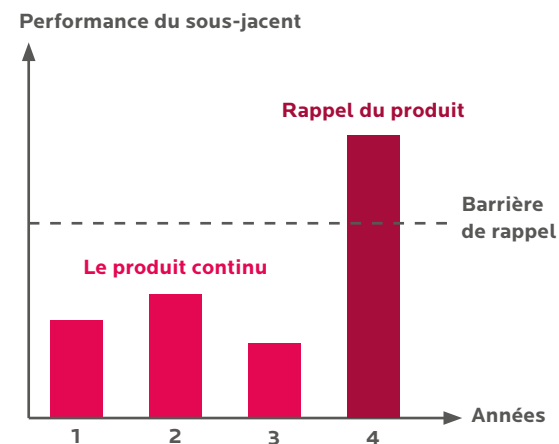
Le produit « autocall » est un produit qui offre la possibilité d'être rappelé par anticipation, à échéances fixes (de manière quotidienne, mensuelle ou annuelle par exemple) et sous certaines conditions définies à l'émission du produit, d'où son nom « autocall ».

Le remboursement automatique du produit a ainsi lieu avant la date de maturité du produit si la condition de rappel est remplie. Comme par exemple, si la performance de l'indice est positive ou nulle par rapport à son niveau initial à l'une des dates de constatation. Dans le cas contraire, le produit continue jusqu'à la prochaine date de constatation.

Ainsi si le produit peut se terminer avant l'échéance initiale, l'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée réelle maximale de son investissement.

À noter, que plus la fréquence de rappel des produits sera importante et plus l'investisseur aura de probabilités de voir le produit être rappelé par anticipation (à conditions de marchés identiques).

Les produits « autocall » sont appréciés des investisseurs car ils permettent potentiellement de bénéficier d'une durée de vie plus courte.



Légende : Les trois premières années, la performance du sous-jacent est inférieure à la barrière de rappel, le produit continue donc. En année 4, la performance du sous-jacent est supérieure à la barrière de rappel, ce qui engendre un rappel automatique anticipé du produit.

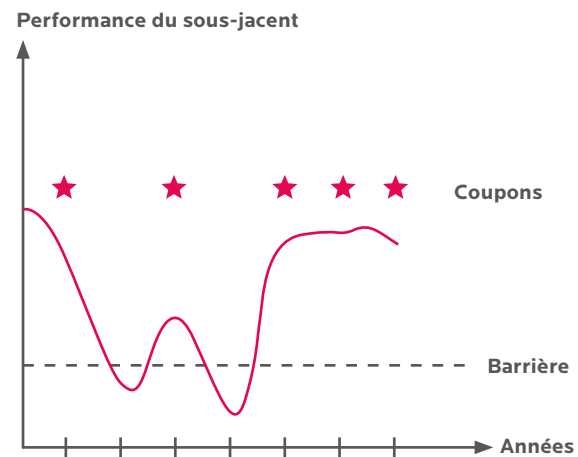
LES PRODUITS DE RENDEMENT

Le produit de rendement est un produit créé dans un objectif de revenu régulier jusqu'à l'échéance du produit. Il repose sur un principe de coupons³, distribués ou capitalisés, durant la vie du produit.

Ces coupons sont majoritairement conditionnels (il existe aussi des coupons garantis), c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'une condition liée au comportement du sous-jacent en cours de vie. Leur valeur et leur fréquence de distribution sont définies au lancement du produit selon le niveau de risque correspondant.

Les produits de rendement sont généralement utilisés dans les périodes où les perspectives de marché sont incertaines et la volatilité élevée.

3. Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

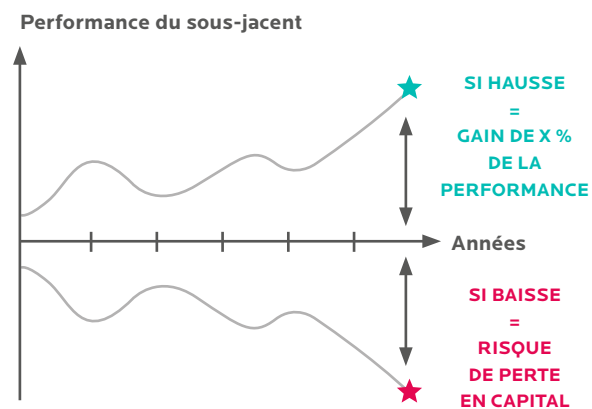


Légende : Dans cet exemple, il y a un versement de coupon si la performance du sous-jacent est supérieure à la barrière de détachement des coupons. Les années où la performance du sous-jacent est en dessous de cette barrière, il n'y a donc pas de distribution de coupon.

LES PRODUITS D'INDEXATION

Le produit d'indexation permet de s'associer à la performance d'un sous-jacent, à la hausse comme à la baisse. Il constitue un excellent moyen de s'exposer aux variations d'un actif sans le détenir physiquement (ex. pétrole ou or), ou encore de s'exposer à l'intégralité des valeurs d'un indice par le biais d'une seule opération (ex. indice CAC 40).

Les produits d'indexation sont adaptés aux sous-jacents offrant une performance régulièrement haussière et faiblement volatils.



À savoir : pour chacun de ces types de produits, il existe un large panel de sous-jacents : actions, indices boursiers, paniers d'actions, devises, matières premières, taux... permettant ainsi aux investisseurs de s'exposer à certaines classes d'actifs ou secteurs auxquels ils n'auraient autrement pas accès.

Les graphiques présentés sont utilisés à titre d'exemple et n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Ils ne préjugent en rien des résultats futurs.



POUR ALLER PLUS LOIN

Comprendre l'évolution de la valeur liquidative d'un produit structuré

La valeur liquidative d'un produit structuré reflète la valeur de revente anticipée de ce produit dans le cas où un investisseur souhaiterait sortir du produit avant son échéance.

Elle constitue une valeur indicative à un instant T et n'a aucun impact sur la formule de remboursement à terme, ni sur un potentiel rappel anticipé ou versement de coupon.

Cependant, en cas de sortie anticipée, cette valeur sera déterminante du montant effectivement versé à l'investisseur. Aucun mécanisme du produit ne pourra être appliqué et l'investisseur supportera les fluctuations, à la hausse comme à la baisse du marché, et potentiellement un risque de perte en capital.

La valeur liquidative fluctue en cours de vie en fonction de différents paramètres, notamment le temps restant à courir, la performance du sous-jacent et la volatilité.

LES DIFFÉRENTS PARAMÈTRES QUI INFLUENT SUR LA VALEUR LIQUIDATIVE

Elle est calculée quotidiennement par l'émetteur du produit et peut faire l'objet d'une double valorisation par une tierce partie indépendante.

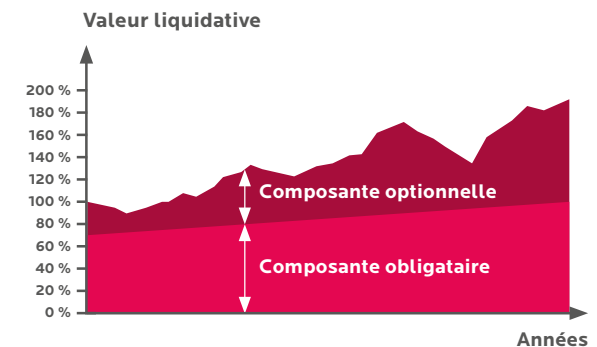
Pour rappel, les produits structurés résultent de deux composantes : une partie obligataire et une partie optionnelle.

Ainsi, la valeur liquidative s'analyse comme la somme de ces deux composantes, qui varient selon différents paramètres.

- **Pour la partie obligataire**, on citera la sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt. Sachant que cette dernière connaît une évolution inverse à celle des taux. Par exemple, si les taux montent, la partie obligataire baisse et inversement si les taux baissent. Le risque émetteur doit également être pris en compte pour la composante obligataire. En effet, si une entreprise devient plus risquée pour le marché alors la valeur liquidative du produit sera impactée à la baisse, et inversement si une entreprise est moins risquée.

- **Pour la partie optionnelle**, on citera trois principaux facteurs qui impactent l'évolution de la valeur liquidative à savoir :

- la sensibilité du prix de l'option par rapport à une variation du cours du sous-jacent (également appelée le « delta »),
- la sensibilité du prix de l'option par rapport à une variation de la volatilité du sous-jacent (également appelée le « vega »),
- et enfin la sensibilité du prix de l'option par rapport au temps qui passe (également appelée le « thêta »).



ABÉCÉDAIRE

ATHÉNA

Les produits « Athéna » sont des produits structurés de type « autocall » dont les éventuels coupons ne sont pas détachés périodiquement. Si la barrière de remboursement est atteinte, alors les coupons mis en mémoire, ainsi que le capital¹, sont remboursés.

AUTOCALL

Les produits de type « autocall » offrent la possibilité d'un rappel par anticipation, à échéances fixes (par exemple chaque année, chaque mois, ou encore chaque jour) et sous certaines conditions définies à l'émission du produit. Ainsi, le souscripteur a la possibilité de sortir contractuellement avant l'échéance du produit, mais ne connaît pas à l'avance la durée réelle maximale de son investissement.

BARRIÈRE DE PROTECTION

Elle correspond au niveau de protection du capital à l'échéance du produit en cas de baisse du sous-jacent. En-deçà de ce niveau,

l'investisseur subit une perte en capital proportionnelle à la baisse du sous-jacent.

CONSTATATION INITIALE

Date à laquelle on détermine le niveau de référence du sous-jacent.

DATE DE CONSTATATION

Date à laquelle on observe la performance du sous-jacent pour déterminer si une condition de remboursement anticipé ou de versement de coupon est vérifiée.

DATE D'ÉCHÉANCE

Date à laquelle le produit arrive à maturité et s'arrête.

EVÈNEMENT DE CRÉDIT

L'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) a défini 4 types d'événements qui constituent un événement de crédit : la faillite, le défaut de paiement, la restructuration et l'intervention gouvernementale. Un événement

de crédit peut avoir des conséquences négatives sur la préservation du capital à l'échéance pour les produits de type CLN (Credit Linked Notes).

INDEXATION

Elle permet à l'investisseur de bénéficier, à l'échéance du produit, de tout ou partie de la performance du sous-jacent. Il s'agit de la formule de remboursement la plus simple.

LIQUIDITÉ

Il s'agit de la capacité d'un produit à être revendu sur le marché secondaire. Le risque de liquidité est un des risques principaux des produits structurés, il peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

MATURITÉ

Elle correspond à la durée de vie maximum du produit, prédéfinie au lancement du produit.

EFFET MÉMOIRE

En cas de baisse du sous-jacent à une date de constatation, l'effet mémoire permet de

conserver le coupon et de le verser à une date de constatation ultérieure si la condition établie au lancement du produit est vérifiée.

NOTATION OU RATING

Note attribuée par une agence de notation et qui permet de juger le niveau de confiance que l'on peut accorder à l'entreprise, notamment émettrice d'un produit financier structuré. Allant de AAA à DDD, elles correspondent au niveau de risque de faillite jugé par l'agence de notation.

PHOENIX

Les produits « Phoenix » sont des produits structurés qui détachent périodiquement des coupons conditionnels en cas de baisse du sous-jacent.

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Période durant laquelle il est possible de souscrire à un produit. Cette période est limitée dans le temps.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Ce mécanisme s'applique aux produits de type « autocall » et permet un remboursement automatique du produit avant son échéance si certaines conditions, définies au lancement du produit, sont remplies.

SOUS-JACENT

Il s'agit de l'actif sur lequel est indexée la performance du produit structuré. Il peut être une action, un indice de marché, un panier d'actions, une stratégie d'investissement ou toute autre variable.

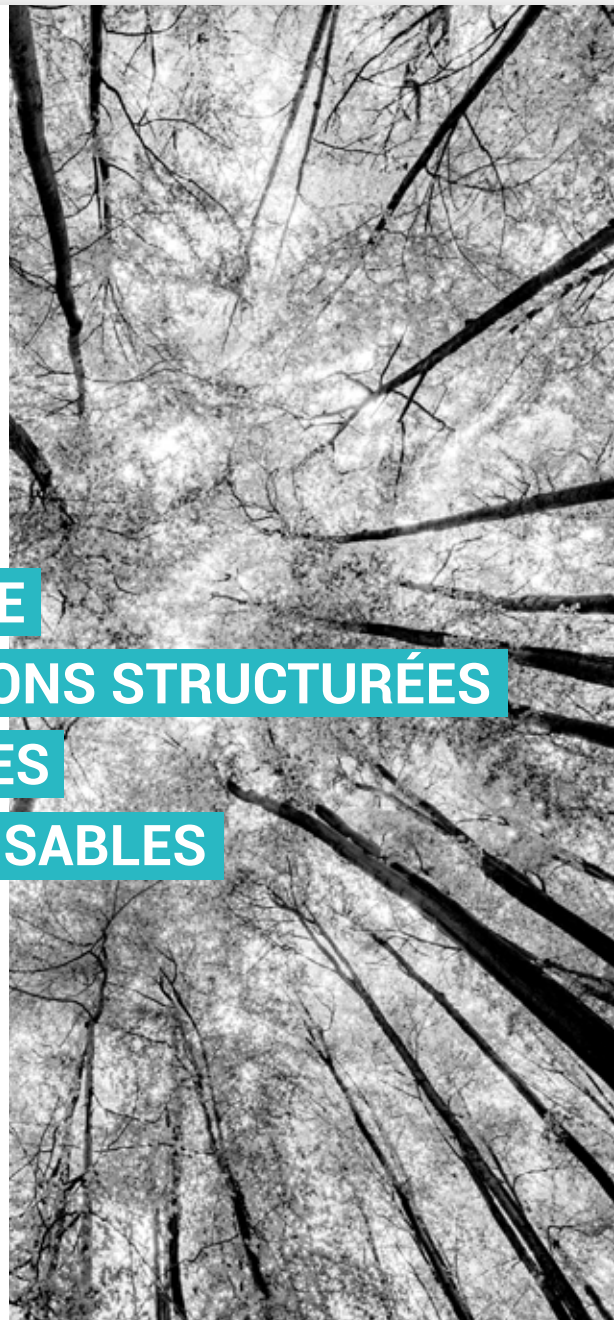
STRIKE

Il correspond au cours d'origine du sous-jacent au moment du lancement du produit.

1. Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur



RECHERCHE DE SOLUTIONS STRUCTURÉES INNOVANTES ET RESPONSABLES



DS INVESTMENT SOLUTIONS - Société par Actions Simplifiée au capital social de 350 000 €. RCS Paris. APE 7022Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF. Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS N° 16 004 882. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière Police N° ABZK73-001 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42 rue Washington 75008 Paris. Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris. Tél. : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy - CS 90130 - 75380 PARIS Cedex 8.

INFORMATION PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE - 9 juillet 2021 12:22



Primonial Ingénierie Développement :
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros. 884 030 834 R.C.S. Paris.

SIÈGE SOCIAL

6-8 rue du Général Foy | 75008 Paris
Téléphone : 01 44 21 70 00

ADRESSE POSTALE

6-8 rue du Général Foy | CS 90130 | 75380 PARIS Cedex 8

www.primonial.com